

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMEYS

## Séance du Jeudi 21 décembre 2017

Nombre de conseillers : 14  
En exercice : 14  
Présents : 14  
Votants : 14

L'an Deux Mil dix-sept, jeudi 21 décembre, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GOUTAGNY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 14 décembre 2017

Présents : M Jean-Marc GOUTAGNY, Mme Monique RAGEYS, Mme Sylvie THIVILLIER, M Didier REYMONDON, Mme Aurélie LEVIEUX (arrivée à 20h15), M Jean-Pierre KHIREDDINE, M Noël BROCHIER (arrivée à 20h10), Mme Christel CANU, M Serge FORISSIER, Mme Rose-Marie ABBA ; Mme Nicole VIRICEL, M Sébastien GUYOT, Mme Michelle GASSILLOUD, M Henri BRUYAS.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie THIVILLIER

Début de séance à 20h00

En préambule, Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée pour ajouter une délibération portant sur la prise en charge financière du déplacement du compteur électrique du nouveau local technique.

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 novembre 2017

1 Abstention Mme Michelle GASSILLOUD

### • DELIBERATION : TARIFS DES LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES POUR 2018

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de ne pas modifier les tarifs de location des salles communales pour l'année 2018.

#### SALLE JEAN LETREVE

- Habitants de Pomeys	
- Journée + soirée	225,00 €
- Dimanche qui suit la soirée	55,00 €
- Vin d'honneur	115,00 €
- Mise à disposition après funérailles	55,00 €
- Salle des anciens Après-midi	40,00 €
- Personnes non domiciliées à Pomeys	
- Journée + soirée	282,00 €
- Dimanche qui suit la soirée	55,00 €

#### SALLE POLYVALENTE SAINT ROCH

- Habitants de Pomeys	
- Journée + soirée	612,00 €
- Vin d'honneur après mariage	225,00 €
- Personnes ou Associations non domiciliées à Pomeys	
- Journée + soirée	908,00 €
- Associations de Pomeys	
- Soirée repas	406,00 €
- Manifestation en journée	225,00 €
- Bal public	730,00 €

#### SALLE ASSOCIATIVE DU FOOT

- Journée + soirée	80,00 €
--------------------	---------

Délibération adoptée à l'unanimité

### • DELIBERATION : TARIFS DES CONCESSIONS DU CIMETIERE ET DU COLOMBARIUM

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal a décidé de ne pas modifier les tarifs des concessions du cimetière et du columbarium pour l'année 2018

Concessions cimetière 15 ans :	64,00 € / m <sup>2</sup>	Concessions cimetière 30 ans :	99,00 € / m <sup>2</sup>
Concessions cimetière 50 ans :	142,00 € / m <sup>2</sup>	Concession columbarium de 15 ans :	306,00 €
Concession columbarium de 30 ans :	470,00 €		

Délibération adoptée à l'unanimité.

**• DELIBERATION : DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET COMMUNAL**

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2017 :

CHAPITRE	SECTION FONCTIONNEMENT	RECETTES	DEPENSES
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	- 167 €	
66	Article 66111 Intérêts réglés à l'échéance		+ 165 €
	Article 6615 Intérêts c/courants, dépôts		+ 2 €
	<b>TOTAUX</b>	<b>167 €</b>	<b>167 €</b>

Délibération adoptée à l'unanimité.

**• DELIBERATION : ACCEPTATION SUBVENTION AMENDES DE POLICE**

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 15 juin 2017, sollicitant une subvention du Conseil Départemental du Rhône pour la dénomination et la numérotation des voies pour un montant prévisionnel de 6 413.75 € HT. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental a procédé à la répartition du produit 2017 des amendes de police relatives à la circulation routière lors de sa séance du 27 octobre 2017 et a décidé d'attribuer à la commune de Pomeys une subvention de 3 200 €, sous réserve que la commune s'engage à faire réaliser ces travaux.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**• DELIBERATION : APPROBATION ADHESION STATUTS A TROIS SYNDICATS DE RIVIERE (SMAGGA, SAGYRC, SIGR) ET DE LEURS STATUTS DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA COMPETENCE GEMAPI**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par courrier en date du 29 novembre 2017, le Président de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) a notifié la délibération du conseil communautaire du 26 septembre 2017, approuvant à l'unanimité l'adhésion au 1<sup>er</sup> janvier 2018 aux Syndicats de rivières suivants :

- Syndicat de Mise en valeur, d'aménagement et de gestion du bassin du Garon (SMAGGA)
- Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC)
- Syndicat intercommunal du gier rhodanien (SIGR)

En effet, les lois MAPTAM et NOTRe ont créé une nouvelle compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) affectée aux communes et transférée automatiquement aux EPCI à fiscalité propre. Cette compétence étant déjà exercée par les dits syndicats sur les bassins versants correspondant, ainsi que des compétences complémentaires telles que les missions d'amélioration de la qualité de l'eau, la mise en œuvre d'une gestion quantitative adaptée de la ressource en eau, la surveillance des milieux aquatiques ou l'éducation à l'environnement, la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais a décidé de confier à ce syndicat par subdélégation ces compétences. Les communes de St Martin en Haut, de Montromant et de Ste Catherine qui doit rejoindre notre communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2018 adhéraient en direct à ces syndicats. Monsieur le Maire donne lecture des projets de nouveaux statuts de ces 3 syndicats, et notamment de la rédaction des compétences, de la gouvernance proposée, et des modalités de contributions financières des structures adhérentes. Il précise que la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais adhèrera au bloc de compétence 1 : « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) pour ses bassins versants, ainsi qu'au bloc de compétences 2 : compétences complémentaires aux compétences de « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) pour ses bassins versants en lieu et place des communes mentionnées ci-dessus. L'entrée en vigueur est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer pour autoriser le transfert de la compétence à la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et l'adhésion de cette dernière à ces trois nouveaux syndicats.

Délibération adoptée à l'unanimité

**• DELIBERATION : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CCMDL ET LA COMMUNE DE POMEYS POUR LE RESEAU DES BIBLIOTHEQUES, LE LOGICIEL COMMUN ET LA MUTUALISATION D'UN COORDINATEUR**

Monsieur le Maire rappelle que les bibliothèques de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais sont en train de créer un réseau afin d'optimiser leurs fonctionnements (partage des collections en créant un catalogue commun, animations,...). Seule la commune de Pomeys n'a pas de bibliothèque pour l'instant mais la commission travaille toujours sur le projet de créer un espace Culture qui comprendra notamment une bibliothèque. Néanmoins, le conseil municipal avait débattu en septembre 2015 et décidé d'intégrer ce réseau.

Dans le cadre d'un contrat territoire lecture signé par les deux ex Communautés de Communes formant aujourd'hui la CCMDL, des financements leurs ont été accordées pour permettre :

- La mise en place d'un logiciel commun pour le réseau de lecture publique de la communauté de communes des Monts du Lyonnais et des communes d'Yzeron et Courzieu.
- Le recrutement d'un coordinateur pour l'accompagnement des bibliothécaires à la mise en place du logiciel et l'animation du réseau.

Un coordinateur a donc été recruté par la CCMDL le 12 juin et le logiciel DECALOG est en service pour l'ensemble des bibliothèques du réseau depuis le 27 juin. Il est rappelé que la compétence bibliothèques relève des communes et que la CCMDL intervient pour permettre la mutualisation des moyens.

Pour la commune de Pomeys l'investissement pour le logiciel s'élève à 181.12 €, le fonctionnement (maintenance logiciel et coordination du 12/06/2017 au 31/12/2017) s'élève à 359.84 € et l'estimation prévisionnelle annuelle (fonctionnement/maintenance du logiciel et coordination) s'élève à 647 €. Ces sommes seront inscrites au budget communal 2018

Délibération adoptée à l'unanimité.

**• DELIBERATION : PRISE EN CHARGE DU DEPLACEMENT DU COMPTEUR ELECTRIQUE DU NOUVEAU LOCAL TECHNIQUE**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a acheté le local artisanal de Monsieur Noël CROZIER pour installer le local technique communal. (délibération 20170511-03 du 11 mai 2017). Ce local est attenant à l'ancienne maison de M CROZIER. Le compteur électrique du tènement desservait le local artisanal et également la maison d'habitation. La commune n'a pas besoin de ce compteur car elle se servira de son alimentation depuis l'ancien local technique pour alimenter ce nouveau local. Lors de la négociation, il avait été convenu que la commune prendrait à sa charge le déplacement du compteur sur la parcelle détachée qu'occupe la maison. La facture d'ENEDIS s'élève à 1 364.22 €. Cette somme sera payée sur le budget 2018.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES :**

COMMISSION VOIRIE : Monique RAGEYS : En 2018, la CCMDL doit reprendre la gestion des voiries des communes. La commission voirie a recensé et métré toutes ses voiries et délibérera en janvier pour mettre à jour la longueur de voirie communale qui permet notamment de revaloriser la Dotation Globale de Fonctionnement pour 2019 de la part de l'Etat.

Un point a été fait sur les travaux futurs de voirie avec P REDON de la CCMDL. Le budget voirie 2017 s'est élevé à 41000 € pour Pomeys et restera sensiblement identique pour 2018. Dorénavant, la CCMDL procédera à des accords-cadres pour tous ses travaux de voirie. Les communes auront la possibilité de procéder à des commandes groupées pour réduire les coûts de panneaux de police. Les périmètres des places et des parkings restent communaux pour l'instant (les communes ont la possibilité de percevoir des subventions pour les aménagements de leurs centres bourgs.)

SIMA COISE : Serge FORISSIER : Yves PIOT, du SIMA COISE fait valoir son droit à la retraite. Les techniciens du SIMA COISE accompagnent les agriculteurs (optimisation techniques d'épandage, combattre l'érosion, ferme test à Grammond...) Le SIMA COISE souhaite sensibiliser les agriculteurs au maintien ou plantation des haies (freiner l'érosion, biodiversité, filtrage des nitrates...)

Les aides pour les réhabilitations ou créations d'assainissement non collectif s'arrêtent en 2018.

Le bureau du SIMA COISE sera remanié suite à l'arrivée des 7 communes ligériennes à la CCMDL au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il s'agit que les sièges de représentation soient équitables.

Fin 2018, l'agence de l'eau subventionnera l'Etat et non plus les particuliers

**QUESTIONS DIVERSES :**

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE A L'ECOLE PUBLIQUE RENTREE 2018 : La semaine de 4 jours et demi est remise en cause. L'inspection académique demande que la commune se prononce pour mi-février sur le maintien de la semaine de 4 jours et demi ou le retour à la semaine de 4 jours. La commission scolaire a souhaité recueillir l'avis des parents pour l'associer aux autres paramètres qui seront à prendre en compte. Un questionnaire a été distribué aux parents des enfants à partir de la grande-section. L'avis final devra être proposé au conseil d'école.

AUTORISATION DE STATIONNEMENT : La commune a créé une autorisation de stationnement de taxi. Elle a été attribuée à Ludovic PUIPIER.

DENOMINATION ET NUMEROTATION DE VOIES : La commission voirie élargie termine son travail de dénomination des voies. Quelques incertitudes sont encore en discussion. Le travail sera ensuite remis au service de la Poste pour être numérisé et pour qu'un numéro soit attribué à chaque habitation. Une réunion publique d'information sera organisée au premier semestre 2018.

ACHAT BATIMENT ROUSSET : La famille met en vente l'ex atelier ROUSSET. La commune a été sollicitée pour l'acheter. Le conseil municipal pense que ce pourrait être une opportunité pour la commune, mais pas au prix annoncé.

PROJET EPICERIE : une consultation est en cours pour choisir l'équipe de maîtrise d'œuvre. La commission bâtiment se réunira le 18 janvier pour choisir. Ensuite, le travail pour l'aménagement de ce local pourra commencer.

PLAN ZONAGE ASSAINISSEMENT ET GESTION DES EAUX PLUVIALES : Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, la commune doit mettre en cohérence son schéma d'assainissement et de gestion des eaux pluviales. Monsieur le maire informe qu'un devis (5 880 €) a été signé avec SUEZ CONSULTING pour ce travail. Le rendu sera soumis à l'enquête publique du PLU prévue en mars 2018.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : La remise des colis aux personnes de plus de 70 ans (70 personnes concernées cette année) aura lieu l'après-midi du 22 décembre à la salle Jean Letrève. Ce sont les enfants des écoles qui animeront ce moment avec un petit spectacle. Un goûter sera offert à tous.

La séance est levée à 23:15

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 25 janvier à 20h00**

